



# ACADÉMIE DE STRASBOURG

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## IA-IPR

Affaire suivie par :  
Elina Nitschelm  
Tél. 03 88 23 35 83 / 38 59 / 38 71  
Mél : elina.nitschelm@ac-strasbourg.fr

6, rue de la Toussaint  
67000 Strasbourg

## RECTORAT Pôle pédagogique Inspection Pédagogique Régionale

Strasbourg, le 07 septembre 2020

Elina NITSCHELM  
Inspectrice d'Académie  
Inspectrice pédagogique régionale  
de sciences médico-sociales et  
biotechnologies santé-environnement

à

Mesdames et Messieurs les enseignant(e)s de STMS/SMS, de BSE,  
de techniques professionnelles esthétique et coiffure et de diététique

S/C de Mesdames les cheffes et Messieurs les chefs  
d'établissement du second degré  
Lycées (publics/privés)

### Objet : Lettre de rentrée.

Madame, Monsieur,  
Cher(e)s collègues,

Cette lettre de rentrée est tout d'abord l'occasion de vous remercier encore une fois pour l'implication dont vous avez fait preuve au cours de l'année passée. Cette expérience inédite vous a permis d'expérimenter de nouvelles méthodes et outils et de créer avec vos élèves ou étudiants, une relation différente, plus individualisée, dans de nombreuses situations pédagogiques.

La crise sanitaire a montré **l'importance des contenus de vos disciplines respectives et de l'étude des problématiques spécifiques qui se posent** (choix politiques dans le domaine de la santé et de l'action sociale, hygiène, soins esthétiques et coiffure en temps de crise sanitaire, particularité du domaine de l'hôtellerie-restauration...).

Cette lettre de rentrée a pour objectif de vous transmettre pour l'année 2020-2021 des informations communes à l'ensemble de la communauté éducative, et des informations propres à vos disciplines.

### Les informations utiles aux enseignants de toutes les disciplines :

#### Crise sanitaire et priorités pédagogiques

La rentrée scolaire est marquée par la crise sanitaire qui impose à tous, personnels et élèves, le respect scrupuleux des consignes sanitaires et des adaptations rendues nécessaires par l'évolution de l'épidémie. Nous vous invitons à prendre connaissance du plan de continuité pédagogique établi par le ministère dans l'hypothèse où la situation sanitaire exigerait la mise en place de modalités d'enseignement adaptées et à vous tenir informés régulièrement des actualisations du protocole sanitaire en vigueur.

S'il est nécessaire que les problématiques sanitaires fassent l'objet de la plus grande attention, elles ne doivent néanmoins pas faire perdre de vue la priorité portée par la circulaire de rentrée ministérielle du 10 juillet 2020 sur les enjeux pédagogiques de la rentrée. La diversité des situations personnelles des élèves depuis mars dernier a induit des écarts d'apprentissage et creusé les inégalités. De ce fait, l'objectif prioritaire de cette rentrée est d'établir un cadre serein, propice aux apprentissages et à la reprise de la vie collective, et susceptible de porter notre engagement en faveur de l'égalité des chances.

Il s'agit également, sans nul doute, de permettre aux élèves un retour salutaire à une forme de normalité. Dans cette perspective, il est important d'envisager d'une manière aussi sereine que possible la reprise des enseignements, des dispositifs éducatifs et des projets pédagogiques que vous avez, nous le savons, à cœur de déployer au service des apprentissages et de la réussite des élèves qui vous sont confiés, et pour laquelle vous savez également pouvoir compter sur notre soutien et notre accompagnement.

Cette priorité accordée aux enjeux pédagogiques implique d'identifier les besoins propres à chaque élève et d'y répondre de manière personnalisée.

Elle se traduit, au collège, par une vigilance accrue à l'égard du décrochage scolaire, et un renforcement de la dynamique d'accompagnement des élèves vers la réussite, notamment du dispositif Devoirs faits. D'une manière plus générale, dans le cadre du DNB et tout au long de la scolarité obligatoire, la réflexion sur l'évaluation des compétences et sur le travail personnel des élèves hors de la classe gagnera à être poursuivie.

Au lycée, la réforme des voies générale et technologique sera parachevée avec, cette année, la première promotion du baccalauréat en terminale et la mise en œuvre de mesures d'assouplissement dans l'organisation de l'année. Dans ce cadre, il est recommandé de porter une attention particulière, dès la rentrée, aux enseignements de spécialité retenus par les élèves pour l'année de terminale, afin de pallier les éventuelles lacunes induites par les conditions d'enseignement de la fin de l'année scolaire dernière. Deux axes de réflexion prioritaires se dessinent, qui seront soutenus par des actions de formation et par l'accompagnement des services dédiés : le développement des compétences orales des élèves et le renforcement du suivi de leur projet d'orientation.

## **PPCR**

Dans le cadre des Parcours Professionnels des Carrières et des Rémunérations (P.P.C.R.), les modalités d'évaluation et d'accompagnement des carrières reposent toujours sur des rendez-vous périodiques, conduisant à une co-évaluation des compétences professionnelles par les chefs d'établissement et les inspecteurs.

Du fait de la crise sanitaire, certains professeurs éligibles à un rendez-vous de carrière lors de l'année scolaire dernière n'ont pu en bénéficier. Le ministère a ainsi prolongé la campagne d'évaluation des personnels de l'année scolaire 2019-2020 jusqu'à la fin de l'année civile 2020. Les professeurs qui n'ont pu être vus l'an dernier se verront proposer un rendez-vous de carrière au cours du premier trimestre selon des modalités adaptées à cette situation inédite.

Les corps d'inspection poursuivront par ailleurs l'accompagnement des personnels, qui pourra prendre, notamment et sans exclusive, la forme de visites en classe, de réunions d'équipe ou d'actions de formation.

Concernant les différents actes de promotion (avancements accélérés aux différents échelons et à la hors-classe, accès à la classe exceptionnelle), nous tenons à attirer votre attention sur le fait que la capacité de promouvoir les collègues reste contingentée dans des limites strictement imposées par les décrets nationaux.

## **Les informations utiles à vos disciplines :**

### ***- La mise en place de la réforme du baccalauréat :***

2021 est l'année de la mise en place des nouveaux baccalauréats, avec la nouvelle épreuve commune du « grand oral. Travailler les compétences orales n'est pas une nouveauté pour les enseignants des filières technologiques. L'oral avait déjà un poids important notamment en sciences et techniques sanitaires et sociales, tant en classe de première (activités interdisciplinaires) qu'en classe de Terminale (projet technologique). C'était aussi le cas pour la série STHR.

**Vous aurez cependant à vous (re)questionner sur les méthodes pédagogiques à déployer** pour accompagner les élèves dans le développement de leurs compétences orales. **C'est l'affaire de tous les membres de la communauté éducative.** Les situations d'apprentissage au cours de l'année peuvent toutes être l'occasion de développer ces compétences orales, charge à vous de préciser quels objectifs et quels axes de travail sont visés : se questionner, avoir une expression orale de qualité, argumenter, écouter, mobiliser des savoirs dans la construction de la pensée, penser son projet post-baccalauréat.

Des formations transversales mais également disciplinaires (STSS) seront proposées cette année, dans ce cadre. L'enjeu est important dans la perspective de la poursuite d'études de nos futurs bacheliers.

**Les enseignements de spécialité** (« sciences et techniques sanitaires et sociales » en série ST2S et « Sciences et technologies culinaires et des services - enseignement scientifique alimentation- environnement » en série STHR) seront évalués en mars 2021, ce qui modifie considérablement les progressions en classe de Terminale telles que vous les organisiez jusqu'à présent. Cette année, tout particulièrement, l'approche spiralaire en classe de terminale intégrera des savoirs de la classe de première, notamment ceux qui ont été travaillés pendant la période de confinement.

**La réflexion sur l'atteinte des capacités et sur leur évaluation est à poursuivre.** Dans ce cadre, un groupe de travail en Sciences et techniques sanitaires et sociales sera mis en place cette année. Les productions et résultats de la réflexion seront diffusés à l'ensemble des enseignants.

Cette année 2021 verra également la **mise en place de l'enseignement technologique en langue vivante, en classe de Terminale ST2S**. Dans cette série, l'ETLV s'appuie sur un fait social touchant à la santé ou au bien-être des populations. L'évaluation certificative, dans le cadre des évaluations communes (anciennement « épreuves communes de contrôle continu - E3C »), se fera à l'oral. C'est bien cette compétence que vous veillerez avec l'enseignant de LVA à travailler en priorité dans les séances d'ETLV.

Un parcours M@gistère ETLV dans l'académie de Strasbourg est actif : <https://www.ac-strasbourg.fr/pedagogie/stss/bac-st2s/etlv/>. Pensez à alimenter la liste des productions par vos propres expérimentations.

#### **- La réingénierie du DE CESF :**

Le DE CESF est réformé, avec le passage de ce diplôme du niveau 5 à un niveau 6 (Bac + 3). Les équipes de l'académie ont travaillé régulièrement l'année dernière pour arriver à une proposition d'épreuves certificatives maintenant gérées au niveau de l'établissement scolaire (exception faite du mémoire de pratique professionnelle). Avec la mise en blocs de compétences, les propositions faites vont évoluer, pour être mises en conformité avec les exigences nationales. Les coordonnateurs ont reçu les fiches nationales, DC par DC. Une adaptation des fiches académiques sera à penser, par souci d'égalité de traitement au niveau national. Une journée de formation/travail sera prévue à cet effet.

L'arrêté du 31 juillet 2020 définissant les blocs de compétences du DE de CESF modifie l'arrêté du 22 août 2018 relatif au DE de CESF (BO du 15 août 2020, p. 373 et suivantes) :

[https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=7779A5619F0C2FAEEE184061A232C8BB.tplgfr33s\\_3?cidTexte=JORFTEXT000042211347&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id&idJO=JORFCONT000042210887](https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=7779A5619F0C2FAEEE184061A232C8BB.tplgfr33s_3?cidTexte=JORFTEXT000042211347&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id&idJO=JORFCONT000042210887)

#### **- La sécurisation des parcours bacs professionnels/BTS :**

La classe-passerelle du lycée Montaigne est reconduite. Elle élargit son champ au-delà du domaine santé-social, mais 12 places sont réservées aux bacheliers de lycées professionnels désireux de s'orienter vers des formations sanitaires ou sociales. Deux autres classes-passerelles sont implantées dans l'académie.

Une réunion a eu lieu l'année dernière pour évoquer la question de la sécurisation des parcours des élèves issus de lycées professionnels, dont la volonté est de poursuivre des études en BTS. Cette année, la réflexion devrait être prolongée dans le cadre d'un groupe de formation académique sur la question, plus spécifiquement pour les BTS du champ social (ESF et SP3S). Avec la transformation de la voie professionnelle, un module de poursuite d'études est mis en place en classe de Terminale, à partir de cette année. Un travail de concertation des enseignants de lycées professionnels et des enseignants de BTS est donc à engager, dans ce cadre.

#### **- L'orientation des élèves et la valorisation de la voie technologique :**

L'orientation des élèves est un enjeu majeur :

- *l'orientation des élèves en classe de première ST2S ou en classe de seconde STHR*. Des équipes ont mis en œuvre des moyens de valorisation de leur série (vidéo, interventions en classe de seconde...). Cette dynamique est bien-entendu à poursuivre.

- *l'orientation des élèves en post-baccalauréat* : Les résultats parcoursup confirment la tendance engagée l'année dernière, à savoir que les admissions en IFSI se sont effectuées au fur et à mesure des désistements de candidats mieux classés ayant obtenu une admission vers un choix qu'ils priorisaient. Une analyse des résultats sera réalisée au niveau académique. A ce jour, peu de bacheliers restent sans solution en termes de poursuite d'études en post-baccalauréat.

Les étudiants des classes-passerelles ayant obtenu un avis favorable ont été systématiquement retenus sur un de leurs vœux.

Au vu des exigences des formations de BTS (ESF, SP3S, MECP, métiers de la coiffure, MHR), j'invite les équipes pédagogiques de BTS à poursuivre le travail d'information sur les attendus des formations proposées, tant vis-à-vis des enseignants de lycée que des élèves de Terminale intéressé(e)s.

Valoriser nos séries technologiques, c'est aussi être ambitieux à l'égard de nos élèves et étudiants. Inscire au concours général des lycées des élèves qui se démarquent par les compétences qu'ils savent mobiliser, permettre à une classe ou à un groupe de participer au concours de la sécurité sociale organisée par l'EN3S, s'inscrire dans un projet avec un partenaire local sont des exemples permettant de mettre en avant nos élèves ou nos étudiants (*liste non exhaustive*). Ce sont de belles expériences pour les élèves/étudiants et une fierté pour les enseignants.

### **- Le développement professionnel des enseignants :**

La campagne d'inscription au plan académique de formation (PAF) est ouverte jusqu'au 21 septembre 2020 : <https://www.ac-strasbourg.fr/pro/dafor/paf/>

Deux formations sont à inscription individuelle :

- L'innovation pédagogique en sciences et techniques sanitaires et sociales. Cette formation a pour objectif de vous permettre de découvrir de nouvelles méthodes et outils pédagogiques et d'acquérir de nouvelles compétences ;
- La préparation à l'agrégation de sciences médico-sociales (formation essentiellement à distance, en partenariat avec l'université de Lorraine). Attention : début de la formation le mercredi 16 septembre. Les conférences à distance ont lieu certains mercredis après-midi. Les noms et adresses mail seront transmises le 10 septembre à l'université de Lorraine. Après cette date, les inscriptions resteront possibles, jusqu'au 21 septembre 2020.

D'autres formations sont à publics désignés et couvrent l'ensemble des formations santé-social, esthétique-cosmétique, coiffure et hôtellerie-restauration. Manifestez-vous auprès de Richarde Schultz, correspondante formation à la DAFOR, si vous souhaitez absolument participer à l'une de ces formations à publics désignés.

D'autres formations vous sont accessibles, notamment des formations transversales sur les compétences numériques ou sur la préparation au concours de personnel de direction.

### **- La communication au sein de l'académie :**

Trois enseignantes ont accepté de continuer à exercer des missions particulières au sein de l'académie, dans le domaine des Sciences médico-sociales et/ou Biotechnologies et je les en remercie. Elles sont vos interlocutrices privilégiées au sein de l'académie. Merci de leur écrire avec votre adresse professionnelle pour sécuriser les échanges :

- Fadila Bechlem, chargée de mission de l'inspection : [fadila.tebib@ac-strasbourg.fr](mailto:fadila.tebib@ac-strasbourg.fr)
- Richarde Schultz, correspondante de formation DAFOR : [richarde.schultz@ac-strasbourg.fr](mailto:richarde.schultz@ac-strasbourg.fr)
- Elisabeth Baumeier, interlocuteur académique au numérique pour les enseignants de STMS : [elisabeth.baumeier@ac-strasbourg.fr](mailto:elisabeth.baumeier@ac-strasbourg.fr). Elisabeth gère le site académique STSS (ST2S, SP3S, ESF) : <https://www.ac-strasbourg.fr/pedagogie/stss/>. Pour faire vivre ce site, vos contributions sont nécessaires : activités technologiques, TD de BTS, lien utile... Nous vous remercions par avance.

L'année écoulée ne m'a pas permis d'aller à la rencontre de certains d'entre vous, au sein des établissements. J'irai cette année en priorité dans les établissements que je n'ai pas pu visiter l'année dernière, pour vous rencontrer, collectivement et/ou dans le cadre de visites en classe.

Je vous souhaite à toutes et à tous une année scolaire 2020-2021 enrichissante, avec la double perspective de vous épanouir professionnellement et de faire réussir vos élèves/étudiants.

Bien cordialement,

Elina Nitschelm



IA-IPR SMS-BSE